

## Taxe de séjour – Val Vanoise

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la communauté de communes Val Vanoise et du Conseil Départemental de la Savoie. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tarifs en vigueur au 01/01/2019 (Par personne et par nuit)

### Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme

- Palaces → 1,40 €
- Hôtel 5 Etoiles → 1,20 €
- Hôtel 4 Etoiles → 1,00 €
- Hôtel 3 Etoiles → 0,80 €
- Hôtel 2 Etoiles → 0,70 €
- Hôtel 1 Etoiles → 0,60 €

### Chambres d'hôtes

- Tarif unique → 0,60 €

### Camping, aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures

- Camping 3/4/5 étoiles → 0,30 €
- Camping non classé et 1/2 étoiles → 0,20 €

### Villages de vacances

- Village de vacances 4/5 étoiles → 0,70 €
- Village de vacances non classé et 1/2/3 étoiles → 0,60 €

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air

→ 5 % de la nuitée HT  
(Plafonné à 1,40 €)

### CONDITIONS D'EXONÉRATION

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté d'Agglomération
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuitée.

Communauté de communes Val Vanoise - 71 rue des Tilleuls - 73350 Bozel

Tél. : 04 79 55 03 34

Mail : [info@valvanoise.fr](mailto:info@valvanoise.fr)

Site internet : <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/ccvalvanoise>

Bozel • Feissons-sur-Salins • Le Planay • Montagny